

PROJET DE PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 5 AOÛT 2024

Séance régulière du conseil sous la présidence de Monsieur Robert Asselin, maire, tenue le 5 août 2024 à 19H00, au 1452, route 212 et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Sont présent à cette séance:

Monsieur Allan Stanley, conseiller au siège no 1
Madame Anne Marie Yeates-Dubeau au siège no 2
Madame Jacqueline Désindes, conseillère au siège no 3
Monsieur Jeffrey Bowker, conseiller au siège no 4
Monsieur Timothy Morrison, conseiller au siège no 5
Madame Amanda Hamel, conseillère au siège no 6

Assiste également à la séance Hélène Dumais, directrice générale et greffière-trésorière.

1- Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et ouvre la séance à 19h00.

2- Adoption de l'ordre du jour

2024-08-01

1- Ouverture de la séance

2- Adoption de l'ordre du jour

3- Adoption et suivi du procès-verbal du 2 juillet 2024

4- Période de questions

5- Correspondance

6- Autres sujets

- 6.1 Déclaration des intérêts pécuniaires - Allan Stanley
- 6.2 Comité finance - Création et nomination de membres
- 6.3 Places aux Jeunes - Demande de soutien financier
- 6.4 Invitation – Colloque municipal
- 6.5 Marche/cours pour le Haut – Édition 2026

7- Paiement des factures

8- Compte-rendu des comités

- 8.1 Conseillers
- 8.2 Inspecteur en bâtiment
- 8.3 Directrice générale
- 8.4 Matières résiduelles

9- Administration

- 9.1 Ventes pour taxes 2024
- 9.2 Chemin Tanguay - Résidence permanente
- 9.3 Infotech-Achat banque d'heures
- 9.4 Munys - Gestion des obligations municipales
- 9.5 Comité municipal de sécurité civile (CMSC) - Nomination
- 9.6 CAUCA-Système d'alertes et de notification de masse
- 9.7 Gestion parasitaire- Coccinelles
- 9.8 PRACIM- Demande d'aide financière pour l'entrée du bureau municipal
- 9.9 Ramassage des plastiques agricoles automne 2024
- 9.10 Parc Island Brook – Achats de bancs et de bloc de béton
- 9.11 Écocentre mobile le 7 septembre 2024

10- Voirie

- 10.1 Chemin Island Brook - Résultat pour l'asphaltage
- 10.2 Chemin New Mexico - Remplacement du ponceau P-1894
- 10.3 TECQ-Programmation no 5
- 10.4 Chemin Learned Plain – Glissières
- 10.5 Profilage des fossés - Autorisation

11- Règlement

- 11.1 Adoption du Règlement 2024-077 modifiant le Règlement de zonage 552-00 afin de modifier la dénomination ainsi que les conditions d'implantation des établissements d'hébergement touristique résidentiels sur le territoires de la Municipalité de Newport
- 11.2 Avis de motion et présentation du Règlement 2024-078 sur la gestion contractuelle remplaçant 2024-075

12- Varia

13- Période de questions

14- Fin de la séance

Proposé par Jacqueline Désindes
appuyé par Anne-Marie Yeates-Dubeau

il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la municipalité adopte l'ordre du jour de la séance régulière du 5 août 2024 en ajoutant les points suivants :12.1 FQM-Gestion des ressources humaines et relation de travail ; 12.2 La Méridienne-Lettre d'appui; 12.3 Élection- Dépôt de la liste des donateurs et rapport de dépenses; 12.4 Accès au compte BMO – Commis à l'administration ; 12.5 Atelier de travail et varia ouvert.

ADOPTÉE

3- Adoption et suivi du procès-verbal du 2 juillet 2024

2024-08-02 Proposé par Jacqueline Désindes
appuyé par Jeffrey Bowker

il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le procès-verbal de la séance régulière du 2 juillet soit adopté avec les corrections soumises lors de la séance du conseil du 5 août 2024.

ADOPTÉE

4- Période de question

5- Correspondance

2024-08-03 La liste de correspondance portant le numéro 2024-08-05 a été remise aux membres du conseil.

Proposé par Anne Marie Yeates-Dubeau
appuyé par Jacqueline Désindes

il est résolu à l'unanimité des membres présents

que la correspondance 2024-08-05 soit déposée aux archives et mis à la disposition de ceux qui désireraient en prendre connaissance.

ADOPTÉE

6- Autres sujets

6.1 Déclaration des intérêts pécuniaires - Allan Stanley

La directrice générale reçoit la déclaration des intérêts pécuniaires du conseiller No 1 Allan Stanley.

6.2 Comité finance - Création et nomination de membres

2024-08-04 Il est proposé par
appuyé par

il est résolu à l'unanimité des membres présents de nommer le maire, Robert Asselin, le conseiller Timothy Morrison et la conseillère Amanda Hamel au comité finance ;

ET qu'une rencontre soit planifiée avant la fin septembre 2024.

ADOPTÉE

6.3 Places aux Jeunes - Demande de soutien financier

2024-08-05 CONSIDÉRANT;

proposé par xxx
appuyé par xxx

il est résolu à l'unanimité des membres présents

REPORTÉE!

2024-08-06 **6.4 Invitation – Colloque municipal**

Il est proposé par Amanda Hamel

appuyé par Anne Marie Yeates-Dubeau

il est résolu à l'unanimité des membres d'autoriser le maire, Robert Asselin, à participer au colloque municipal organisé à Magog par les députés fédéraux des Cantons-de-l'Est pour le partage d'information sur les projets, les défis et les opportunités qui se présentent dans la région.

ADOPTÉEⁱⁱ

2024-08-07

6.5 Marche/cours pour le Haut – Édition 2026

Il est proposé par xxx
appuyé par xxx

il est résolu à l'unanimité des membres

REJETÉE

7- Paiement des factures

La liste des comptes à payer en date du 2024-07-31 a été remise à tous les membres du conseil municipal.

2024-08-08

Proposé par Anne Marie Yeates-Dubeau
appuyé par Timothy Morrison

il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'autoriser les dépenses de **200 015,59 \$** ainsi que les salaires et les remises de **11 927,11 \$** ;

ET d'autoriser la directrice générale à payer les comptes au montant de **191 457,39 \$**.

ADOPTÉE

8- Compte-rendu des comités

8.1- Conseillers

8.2- Inspecteur en bâtiment

Le conseil prend connaissance du rapport de l'inspecteur.

8.3- Directrice générale

La directrice générale rend compte de son rapport.

8.4- Matières résiduelles

Le conseil prend connaissance du rapport concernant les matières résiduelles.

9- Administration

9.1 Ventes pour taxes 2024

2024-08-09

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC du **HAUT-SAINT-FRANÇOIS**, un extrait de l'état des taxes préparé par la greffière-trésorière comprenant la liste des immeubles pour lesquels des personnes sont endettées pour les taxes municipales ou scolaires, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal*.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Timothy Morrison

APPUYÉ PAR : Jacqueline Désindes

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la greffière-trésorière, Hélène Dumais, transmette, avant le 19 août 2024, au bureau de la MRC du **HAUT-SAINT-FRANÇOIS**, l'extrait de l'état des taxes préparé par la greffière-trésorière comprenant la liste des immeubles pour lesquels des personnes sont endettées pour les taxes municipales ou scolaires joint en annexe, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal*, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente ;

ET QU'une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à chaque centre de services scolaire ou de chaque commission scolaire qui a compétence sur le territoire où sont situés tels immeubles.

ADOPTÉEⁱⁱⁱ

9.2 - Chemin Tanguay - Résidence permanente

2024-08-10 **CONSIDÉRANT** les demandes d'information d'un citoyen pour la construction d'une éventuelle résidence permanente sur le chemin Tanguay, dans la portion non entretenue par la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les autres propriétés riveraines, dans la portion non entretenue de ce chemin, ne peuvent être développées ;

CONSIDÉRANT QUE le chemin Tanguay est un chemin de bois, classé comme chemin saisonnier, et qu'une étude d'ingénieur est demandé par le service d'incendie pour confirmer la conformité pour l'accessibilité du chemin Tanguay pour les véhicules d'urgence sous toutes les conditions climatiques ;

CONSIDÉRANT QUE le chemin ne comporte pas de virée pour l'entretien hivernal ou pour l'accessibilité des véhicules d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE la construction d'une virée nécessite des frais d'arpentage, des expropriations et des coûts importants en rechargement et creusement de fossés ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité demeure responsable du chemin malgré une entente d'entretien avec un propriétaire ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité devrait maintenir ce chemin en bon état en tout temps pour l'accès aux véhicules d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE le maintien en bon état du chemin demande des coûts importants pour le creusement de fossés, du rechargement majeur, du nivelage et de l'abat-poussière ;

CONSIDÉRANT le règlement 2006-011 confirmant la fermeture du chemin à l'entretien hivernal ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil s'est déjà prononcé en défaveur de l'entretien de ce chemin pour des intérêts privés à l'encontre des intérêts de l'ensemble de la population;

Proposé par Jacqueline Désindes
appuyé par Amanda Hamel

il est résolu à l'unanimité des membres présents

Et résolu de refuser la mise à niveau et l'entretien du chemin Tanguay qui permet l'implantation d'une résidence permanente dans sa portion non-entretenu ;

ET de conserver le règlement 2006-011 décrétant les chemins qui seront fermés à l'entretien hivernal.

ADOPTÉE^{iv}

9.3- Infotech-Achat banque d'heures

2024-08-11 **CONSIDÉRANT**

Proposé par
appuyé par

et résolu à l'unanimité des membres présents

REPORTÉE

9.4 Munys - Gestion des obligations municipales

CONSIDÉRANT la multiplication des obligations dans le monde municipal ;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) a conçu une plateforme pour centraliser toutes les informations pertinentes au même endroit ;

2024-08-12 Proposé par Amanda Hamel
appuyé par Allan Stanley

et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale à faire l'achat de la licence Munys au coût de 405 \$ avant taxes auprès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ).

ADOPTÉE

2024-08-13 **9.5 Comité municipal de sécurité civile (CMSC) - Nomination**

Proposé par Anne Marie Yeates-Dubeau
appuyé par Jacqueline Désindes

et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater le maire, Robert Asselin, comme élu au comité municipal de sécurité civile (CMSC).

ADOPTÉE

2024-08-14 **9.6 CAUCA - Système d'alertes et notification de masse**

Proposé par xxx
appuyé par xxxx

et résolu à l'unanimité des membres présents

REPORTÉE

9.7 Gestion parasitaire- Coccinelles

La directrice générale informe le conseil de l'intervention qui sera faite cet automne.

2024-08-15 **9.8 PRACIM- Demande d'aide financière pour l'entrée du bureau municipal**

ATTENDU QUE le bureau municipal n'a pas d'accessibilité universelle ;

ATTENDU QUE des travaux pour l'ajout d'un ascenseur permet l'accessibilité universelle ;

ATTENDU QUE des plans d'architecte sont disponibles pour faire les modifications à l'accessibilité universelle du bureau municipal ;

Proposé par Jacqueline Désindes
appuyé par Anne Marie Yeates-Dubeau

et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière ;

QUE la Municipalité a pris connaissance du guide du PRACIM et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle ;

QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné ;

QUE la Municipalité confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

ADOPTÉE

2024-08-16

9.9 Ramassage des plastiques agricoles automne 2024

Proposé par Amanda Hamel
appuyé par Anne Marie Yeates-Dubeau

et résolu à l'unanimité des membres présents de demander à Les Transport Stanley Taylor (2015) Inc. de faire le ramassage des plastiques agricoles pour les mois d'octobre, de novembre et de décembre 2024 ;

ET d'autoriser la directrice générale à en faire la dépense.

ADOPTÉE^{vi}

2024-08-17

9.10 Parc Island Brook – Achats de bancs et de blocs de béton

Proposé par Amanda Hamel
appuyé par Allan Stanley

et résolu à l'unanimité des membres présents de faire l'achat de banc du parc résistant au moindre coût pour un maximum de 4 800 \$ avant taxes ;

ET de faire l'achat de blocs de ciment pour un maximum de 800 \$ avant taxes

ADOPTÉE

9.11 Écocentre mobile le 7 septembre 2024

La directrice générale mentionne au conseil que l'inspecteur de voirie ne sera pas présent pour l'écocentre mobile du 7 septembre 2024. Elle demande l'aide de bénévoles.

10- Voirie

10.1 Chemin Island Brook - Résultat pour l'asphaltage

2024-08-18

Il est proposé par
appuyé par

et résolu à l'unanimité des membres présents

REFUSÉE

2024-08-19

10.2 Chemin New Mexico - Remplacement du ponceau P-1894

CONSIDÉRANT l'état de dégradation du ponceau P-1994 sur le chemin New Mexico;

CONSIDÉRANT QUE le même diamètre est conservé pour le ponceau de remplacement ;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture du présent ponceau est obstruée et que l'évacuation de l'eau lors des fortes pluies se fait adéquatement ;

CONSIDÉRANT les prix obtenus pour différent matériaux pour le ponceau :

Fournisseurs	Matériel	Prix avant taxes
BMR	Plastique	4 733 \$
BMR	Acier	7 749 \$
PCS	Béton	4 385 \$

Proposé par Jacqueline Désindes
Appuyé par Allan Stanley

et résolu à l'unanimité des membres présents de faire l'achat d'un ponceau de 40 ' en béton chez Les Produits de Ciment Sherbrooke Ltée au coût de 4 385 \$ avant taxes;

De prendre les services de M. Marcel Blais pour la pelle et le camion 10 roues au coût de 150 \$ / hr ;

De commander le matériel nécessaire chez Gravière Bouchard ainsi que le transport chez A.M.F. Inc ;

ET d'autoriser la directrice générale à en faire la dépense.

ADOPTÉE

10.3 TECQ-Programmation no 5

2024-08-20

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2024 ;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

Proposé par Jacquelin Désindes
Appuyé par Amanda Hamel

Il est résolu à l'unanimité des membres que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

ET QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024 ;

ET QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no 5 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

ET QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

ET QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

ET QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version No 5, ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE

10.4 Chemin Learned Plain- Glissières

2024-08-21

Il est proposé par Anne Marie Yeates-Dubeau
appuyé par Jacqueline Désindes

et résolu à l'unanimité des membres présents de commander la glissière chez Entreprise Ployard 2000 Inc au coût de 6 456.77 \$ taxes incluses ;

ET d'autoriser la directrice générale à en faire la dépense.

ADOPTÉE^{vii}

11- Règlement

11.1 Adoption du Règlement 2024-077 modifiant le Règlement de zonage 552-00 afin de modifier la dénomination ainsi que les conditions d'implantation des établissements d'hébergement touristique résidentiels sur le territoire de la Municipalité de Newport

CONSIDÉRANT QUE le *Code municipal du Québec* accorde aux municipalités locales le pouvoir d'adopter des règlements pour la gestion de son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil considère qu'il est dans l'intérêt de la municipalité, pour assurer le bon voisinage et le développement harmonieux de son territoire d'adopter un règlement régissant les établissements d'hébergement touristique résidentiels ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance extraordinaire du 29 avril 2024 par la conseillère **Anne Marie Yeates-Dubeau** ;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à la lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* ;

2024-08-22

Proposé par Anne Marie Yeates-Dubeau
appuyé par Amanda Hamel

et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le règlement 2024-077 modifiant 552-00 afin de modifier la dénomination ainsi que les conditions d'implantation des établissements d'hébergement touristique résidentiels sur le territoire de la Municipalité de Newport

ADOPTÉE^{viii}

11.2 Avis de motion et présentation du Règlement 2024-078 sur la gestion contractuelle remplaçant 2024-075

La conseillère Anne Marie Yeates-Dubeau donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2024-078 qui a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu avec la municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats municipaux et des mesures favorisant les biens et les services québécois et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Elle dépose le projet du règlement numéro 2024-078 intitulé Règlement 2024-078 sur la gestion contractuelle remplaçant 2024-075.

12- Varia

12.1 FQM- Gestion des ressources humaines et relations de travail

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité de Newport est membre de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations de travail, incluant des services de nature juridique ;

CONSIDÉRANT QUE les tarifs horaires des professionnels de ces services fixés pour l'année 2024 sont de 135 \$ à 215 \$;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Municipalité de bénéficier de soutien en ressources humaine et relations de travail ;

2024-08-23

Proposé par Amanda Hamel
appuyé par Anne Marie Yeates-Dubeau

et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Newport mandate le Service en ressources humaines et relations de travail ainsi que les Services juridiques FQM afin qu'ils conseillent et l'appuient, le cas échéant, en matière

de ressources humaines et relations de travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.

ADOPTÉE^{ix}

12.2 La Méridienne – Lettre d’appui

CONSIDÉRANT l’apport de La Méridienne à notre milieu ;

2024-08-24

Proposé par Amanda Hamel
appuyé par Anne Marie Yeates-Dubeau

et résolu à l’unanimité des membres présents d’appuyer La Méridienne en faisant parvenir une lettre à M. Lionel Carmant, ministre responsable des Services sociaux pour lui signifier l’importance de financer adéquatement les services à la population que procure La Méridienne.

ADOPTÉE^x

12.3 Élections – Dépôt de la liste des donateurs et du rapport de dépenses DGE-1038

La directrice générale informe le conseil que les candidats ont remis leur formulaire et qu’ils sont transmis au directeur général des Élections.

12.4 Accès au compte BMO – Commis à l’administration

CONSIDÉRANT la vulnérabilité de la Municipalité de Newport à la continuité des opérations si la directrice générale était incapable d’assumer ses fonctions ;

2024-08-25

Proposé par Jeffrey Bowker
appuyé par Amanda Hamel

et résolu à l’unanimité des membres présents d’autoriser l’accès au compte de la BMO à la commis à l’administration, Josée Groulx ;

ET d’autoriser la directrice générale à faire les démarches nécessaires auprès de la BMO.

ADOPTÉE^{xi}

12.5 Atelier de travail

Il est convenu de planifier un atelier de travail le 13 août à 19h.

13- Période de questions

14- Fin de la séance

2024-08-26

Proposé par Allan Stanley
appuyé par Anne Marie Yeates-Dubeau

il est résolu à l’unanimité des membres présents

que la séance soit levée à **21h19**

ADOPTÉE

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu’il contient, ceci en conformité avec l’article 142 du Code Municipal.

Robert Asselin, maire

Hélène Dumais
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT (Code Municipal, art. 961)

Je soussignée, Hélène Dumais, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance. Donné ce 5 août 2024.

Hélène Dumais, directrice générale et greffière-trésorière

-
- i La municipalité n'a jamais contribué
 - ii 20240807 Courriel transmis au maire pour inscription
 - iii 20240813 Envoi du dossier pour vente pour non-paiement de taxes
 - iv 20240827 Résolution transmise au citoyen
 - v 20240807 Achat de la plateforme sur Master Card
 - vi 20240807 Fournisseur contacté pour planifier les dates des collectes
 - vii 20240807 Fournisseur contacté pour l'installation
 - viii 20240807 Règlement transmis à la MRC du HSF
 - ix 20240808 Résolution transmise au maire pour donner le mandat
 - x 20240814 Lettre envoyée
 - xi 2024-08-07 Demande faite auprès de la BMO